



Office Central de la Coopération à l'École

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE des Bouches-du-Rhône,

1, boulevard de la Liberté 13001 MARSEILLE

Tel : 04 91 12 60 30 - Fax : 04 91 12 60 2 - Courriel : ad13@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe13.fr/>

Pédagogie coopérative

N° OCCE

Tél :	courriel
-------	----------

Effectif (de l'établissement ou de la classe) :

Nombre de classes :

La coopérative ou foyer coopératif a pour mandataires : minimum deux mandataires par coopérative, tout changement doit faire l'objet d'une demande auprès de l'OCCE 13.

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Dispose du compte n°

à la banque

Vous devez affilier la totalité des effectifs de l'établissement ou de la classe

Coopérateurs	Nombre	Tarif	Total
Enseignants		2.20 € (dont 0.25 € d'assurance)	
Elèves		2.20 € (dont 0.25 € d'assurance)	
Non enseignants		2.20 € (dont 0.25 € d'assurance)	
Assurance des biens propriété ou prêtés à la coop	(Montant des Biens assurés supérieur à 2000€)		
	<input style="width: 80px;" type="text"/> -2000 € =	<input style="width: 80px;" type="text"/> X 0.00688=	
Total adhésions + assurance			

Si vous désirez recevoir les cartes d'adhérents, cochez la case

REVUE « ANIMATION & EDUCATION »

Si vous désirez recevoir la revue « A & E » au tarif de 9.00€ les 6 numéros

Nbre abonnement	Tarif	Total
	9.00 €	



ASSURANCES

Cette formule est obligatoire et se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative

Cette feuille est à dupliquer si l'école a plus de 14 classes

Chaque signataire ci-dessous reconnaît avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur.

CLASSE	NIVEAU DE LA CLASSE	NOM DE L'ENSEIGNANT	SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT	NOMBRE ELEVES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

LA LISTE NOMINATIVE DES ADHERENTS ADULTES EST A FOURNIR A L'OCCE

Attention, le nombre d'élèves déclarés doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année.

La responsabilité civile et pénale de l'AD OCCE 13 et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives, ...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD OCCE 13 pour la totalité de ses adhérents.

Sont considérées comme activités de la coopérative : sorties, classes de découvertes, spectacles, enseignements disciplinaires facultatifs...

Ne sont pas des activités de la coopérative : récréation, étude, cantine, enseignements disciplinaires prévus par le B.O...

Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'OCCE 13 qui fera suivre à l'assureur.

Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire, du règlement intérieur et des recommandations.

Je déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ou de la classe ont été déclarés ci-dessus.

Date

Signature des mandataires